

Assemblée des délégué-e-s - Budget du 6 nov. 2024

mercredi 6 novembre 2024 • 19:30 - 21:00 | Ursy | Séances Assemblée délégué-e-s

Participants

Présent Valentin Bard, Simon Richoz, Laura Casalderrey, Mélanie Schmid, Délégué-e-s des communes selon liste des présences (Annexe 1), Membres du Comité de direction de l'AGR selon liste des présences (Annexe 1), Invité-e-s selon liste des présences (Annexe 1)

1 Accueil et constitution de l'Assemblée

1.1 Ouverture de la séance

Valentin Bard

M. Valentin Bard, Président de l'Assemblée des délégué-e-s de l'Association Glâne Région, ouvre la séance dédiée aux budgets 2025 et procède aux salutations d'usage.

Il adresse une cordiale bienvenue à tous les participant-e-s et relève la présence de MM. Jacques Dumas, David Fattebert et Armand Jaquier, Députés du Grand Conseil FR, ainsi que de M. Maxime Henchoz, Lieutenant de Préfet de la Glâne.

Les listes des présences et d'excusé-e-s sont à disposition sur demande et jointes à l'original du procès-verbal (Annexe 1).

1.2 Ordre du jour

Valentin Bard

M. Valentin Bard informe que la convocation et l'ordre du jour ont été faits conformément à l'article 11 des statuts de l'association. L'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 10 juillet 2024
3. Nouvelles places de crèche à Torny
 - 3.1. Présentation
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation
4. Election d'un membre à la commission financière (entrée en fonction le 01.01.2025)
5. Budgets AGR 2025
 - 5.1. Présentation
 - 5.2. Préavis de la commission financière
 - 5.3. Adoption
6. Commission synergies et structure : état des lieux
7. Divers

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite formuler une remarque ou une question quant à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant soulevée, celui-ci est validé tel que proposé.



1.3 Scrutateur-trice-s

Valentin Bard

Pour cette assemblée, le Président nomme les personnes suivantes en qualité de scrutateur-trice-s :

1. M. Gilles Audergon, Conseiller communal de la Commune de Vuisternens-devant-Romont ;
2. Mme Anne Oberson, Conseillère communale de la Commune de Le Châtelard.

1.4 Constitution de l'Assemblée

Valentin Bard

Conformément à la liste des présences, la situation des votes est la suivante :

- Nombre de communes formant l'assemblée : 18
- **Nombre de communes présentes : 17**
- Nombre total de voix des membres : 55
- **Nombre de voix des communes présentes : 54**
- Communes absentes : Grangettes
- **Majorité absolue à 28 voix.**

La majorité des voix étant représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 10 juillet 2024

2.1 Adoption du procès-verbal du 10.07.2024

Valentin Bard

 AGR_Asemblée des délégué-e-s extraordinaire_Procès-verbal de la séance du 10.07.24.pdf

Le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 10 juillet 2024, dédié au Plan directeur régional, a été transmis aux communes. Il a également été publié sur le site internet de l'AGR pour sa consultation.

Ce procès-verbal ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3 Nouvelles places de crèche à Torny

3.1 Présentation

Laetitia Reynaud

 Présentation PowerPoint de l'Assemblée du 06.11.24.pdf

 Message du Comité de direction à l'attention des délégué.e.s_Places d'accueil supplémentaires.pdf

Mme Laetitia Reynaud, Présidente de la commission Petite Enfance, remercie tout d'abord l'Assemblée d'avoir accepté l'ouverture de nouvelles places en crèches en Glâne. Elle poursuit avec la présentation du projet de subventionnement de 40 places en crèche à Torny.

- Ouverture en 2025 (crèche lagiraf.ch à Torny avec 40 places) ;
- Capacité à terme de 40 places, soit un accueil d'environ 120 enfants par semaine ;
- Montant annuel des subventions estimé à CHF 350'000 (si tarif journalier de CHF 127.75 sans repas) ;
- Impact sur le budget 2025 de CHF 50'000.00 (taux de remplissage estimé de 30% dès le 01.08.25) ;
- Préavis positif de la Commission Petite Enfance pour les raisons suivantes :
 - Ce sera la seule crèche installée dans le nord du district (conformité au règlement d'organisation de l'AGR) ;
 - Difficulté de recrutement à l'Accueil familial de Jour qui couvre actuellement le nord du district.

A l'issue de cette présentation, **M. Jean-Pierre Chapuis** formule son incompréhension face au changement de stratégie intervenu. L'année passée, la commission Petite Enfance avait annoncé l'existence d'un projet de crèche à Torny pour 12 places ainsi que leur réticence par rapport à l'augmentation de places au sein des institutions existantes. Or, aujourd'hui, il s'agit de 40 places présentées dans le cadre du projet susmentionné. La progression du nombre de places est énorme. M. Chapuis ajoute que selon la planification à 5 ans de la commission Petite Enfance, la crèche lagiraf.ch serait quasiment pleine d'ici 2026. Il soupçonne donc la disparition des listes d'attente. Concernant le nord du district, il constate que de nombreuses places sont également en cours d'ouverture de l'autre côté de la frontière (à Cottens, Chénens, Neyruz et Matran). M. Chapuis termine son intervention en demandant à Mme Reynaud, quelle est la démarche souhaitée par la commission Petite Enfance et si les membres de la commission ne sont pas inquiets des éventuels risques pour les autres institutions en place.

Mme Laetitia Reynaud confirme l'annonce faite en 2023 du projet de 12 places dans le nord du district de la Glâne et relève que la commission Petite Enfance a été surprise lors de l'augmentation de places de la crèche à Torny. Cette augmentation s'explique par un changement de bâtiment de Châtonnaye à Torny-le-Grand. La commission Petite Enfance a également étudié la possibilité de limiter le subventionnement de places. Mais concrètement, les membres de la commission n'ont pas encore identifié la solution la plus adaptée. La commission a effectivement évolué dans son approche et sa manière de penser, en réponse aux demandes significatives émanant du district de la Glâne. Elle ne peut pas nier le fait que plusieurs crèches existent déjà dans les environs de Torny (Grandsivaz, La Brillaz). Toutes les communes ont par ailleurs reçu les résultats de l'étude de Microgis SA, portant sur les besoins en places d'accueil à l'horizon 2025-2030, réalisée au niveau cantonal et qui a d'ores et déjà fait ses preuves ailleurs. Mme Reynaud informe que M. Samuel Richoz, initiateur du projet lagiraf.ch, est conscient que l'ouverture s'effectuera progressivement.

M. Valentin Bard ajoute que la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a mandaté Microgis SA pour réaliser l'étude précitée, publiée en juillet 2024. Il convient dès lors de répondre à la demande en continuant de soutenir la création de places d'accueil à moyen terme. D'autre part, les communes glânoises subventionnent via l'AGR certains parents qui placent leurs enfants dans des crèches hors district. Afin de faire baisser ce montant, il convient d'avoir suffisamment de places dans le district. Cela permet également une équité au sein des différentes régions du district de la Glâne.

Mme Laetitia Reynaud émet un avis favorable pour la création de plusieurs crèches plutôt qu'une seule et grande structure. Face à d'éventuels problèmes, le nombre d'enfants à replacer serait plus conséquent.

Mme Christelle Balsiger, Directrice de la crèche Casse-Noisettes, se lève et s'exprime aux noms des crèches Casse-Noisettes et Brin d'Eveil. Ces crèches comprennent la logique et la cohérence d'obtenir une crèche supplémentaire au nord du district. La démarche est tout à fait correcte. Une vingtaine de places supplémentaires leur semblent cohérent par rapport à la gestion des listes d'attente. Cependant, les 40 places envisagées leur paraissent surdimensionnées. Les crèches disent ainsi craindre pour leur fonctionnement. Mme Balsiger annonce qu'elles se sont senties rassurées lorsque l'AGR a mis en place les différents critères. Et finalement, elles constatent que, sur les 6 critères mis en place, un seul a pesé dans la balance.

Mme Laetitia Reynaud comprend la peur des structures. Malheureusement, elle ne peut pas certifier qu'une crèche à Torny n'aura aucune incidence pour la crèche Brin d'Eveil à Berlens. Néanmoins, elle relève que les parents qui placeront leurs enfants à Torny, travailleront certainement direction Fribourg, étant précisé que Berlens n'est pas sur le trajet. En comparaison avec la crèche pop e poppa qui a ouvert en août 2024 à Romont (50-70% de remplissage), elle informe que le taux de remplissage de la crèche Casse-Noisettes n'a absolument pas changé. Pour conclure, Mme Reynaud précise que l'Assemblée des délégué-e-s est libre d'accepter ou pas ce projet de subventionnement de 40 places en crèche à Torny ou de proposer à la place 15 ou 30 places. Toutefois, elle rappelle qu'il sera difficile de refuser à la population du nord une crèche, alors qu'une structure existe déjà au centre et au sud du district et qu'un projet d'agrandissement au sud a déjà été accepté par l'AGR.

La parole n'étant plus demandée, **M. Valentin Bard** ouvre le point 3.2

3.2 Rapport de la commission financière

 Préavis de la COFI sur subventionnement 40 nouvelles places PE.pdf

La commission financière de l'AGR s'est réunie le 29.10.2024 pour l'examen du projet de subventionnement de 40 places en crèche à Torny.

Selon la loi sur les finances communales (LFCo), art. 72, al. 1, lettre d, le préavis de la commission financière est nécessaire pour apprécier le caractère nouveau d'une dépense d'un montant excédant le montant du Comité de direction.

M. Patrice Beaud procède à la lecture du rapport de la commission qui, en vertu du mandat qui lui a été confié, préavise positivement cette nouvelle dépense au budget 2025 ainsi que dans le plan financier. Elle recommande à l'Assemblée des délégué-e-s de l'accepter telle que proposée.

La commission financière remercie le Comité de direction, la commission Petite Enfance ainsi que Mme Laura Casalderrey et M. Simon Richoz pour toutes les précisions apportées.

M. Valentin Bard remercie la commission financière pour l'établissement de son rapport et préavis.

3.3 Approbation

Valentin Bard

M. Valentin Bard ouvre ensuite la discussion de portée générale pour les délégué-e-s souhaitant prendre la parole.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, M. Bard précise qu'au niveau des compétences, les délégué-e-s décident dans un premier temps du principe de subventionnement des parents pour les nouvelles places en crèches par le biais du budget, qui sera voté tout à l'heure. Si l'Assemblée des délégué-e-s accepte ce subventionnement de principe, l'AGR devra élaborer une convention avec la crèche à Torny. Celle-ci sera soumise à l'approbation des délégué-e-s le moment venu.

Le principe de subventionnement des 40 places en crèche à Torny est soumis au vote des délégué-e-s qui l'acceptent comme suit :

- **OUI : 50 voix**
- **NON : 0 voix**
- **Abstention: 4 voix**

4 Election d'un membre à la commission financière (entrée en fonction le 01.01.2025)

4.1 Election d'un membre à la commission financière

Valentin Bard

 Message du Comité de direction à l'attention des délégué.e.s_Election_membre_Commission financière.pdf

M. Valentin Bard rappelle que M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal à Ursy, a quitté ses fonctions en raison d'un déménagement. Il convient donc de nommer un nouveau membre au sein de la commission financière de l'AGR. Les communes étaient invitées à faire part des candidatures au Comité de direction d'ici le 06.11.2024.

A ce jour, une seule leur est parvenue (avec entrée en fonction le 01.01.2025), soit celle de M. Julien Ronce, Syndic de la commune de Montet (Glâne). A cette date, M. Ronce poursuivra son mandat en tant que Conseiller communal auprès de la nouvelle commune fusionnée d'Ursy et quittera dès lors le Comité de direction de l'AGR, ce qui évitera ainsi le cumul de fonction.

Aucune autre candidature n'est communiquée lors de l'assemblée.


Selon la loi sur les communes, si le nombre de candidat-e est égale au nombre de siège à repourvoir, l'élection est tacite.

Nomination : M. Julien Ronce est tacitement élu au tant que membre de la commission financière dès le 1er janvier 2025.

5 Budgets AGR 2025

5.1 Présentation

Simon Richoz Laetitia Reynaud

 AGR - Message aux budgets 2025_AD.pdf


 Budgets 2025 de l'AGR.pdf

 Tableau de répartition de la participation des communes pour le budget 2025.pdf

M. Valentin Bard donne la parole à M. Simon Richoz pour la présentation de ce point.

M. Simon Richoz relève tout d'abord que diverses imprécisions terminologiques se sont glissées dans le message explicatif des budgets de l'AGR pour la partie relative à la Petite Enfance. Ces imprécisions sont d'ordre formel et n'ont aucune incidence sur les chiffres du budget 2025. Par conséquent, la version du message disponible sur le site internet de l'AGR a d'ores et déjà été actualisée dans l'intervalle.

Introduction - Budget 2025

- Ressources nécessaires en personnel ;
- Mise à niveau des systèmes informatiques et de téléphonie, coordonnée par la commission Synergies et Structure ;
- Plafonnement du subventionnement communal aux parents relatif aux places d'accueil de la Petite Enfance ;
- Subventionnement de 40 nouvelles places d'accueil préscolaires à Torny dès le 01.08.2025 ;
- Mise en œuvre du plan directeur régional ;
- Elaboration de la stratégie touristique régionale.

M. Richoz présente brièvement le tableau de synthèse (voir présentation PowerPoint annexé) du budget 2025, indiquant **des charges de CHF 4'641'308.00 qui s'équilibrent avec les revenus du même montant**. En comparaison du budget 2025 avec le budget 2024, une augmentation des charges de CHF 599'952.00 est constatée. Ce qui représente une croissance d'environ 15 %. Les revenus sont quant à eux en diminution à hauteur de 8 % (- CHF 50'250.00) et la contribution communale croît de CHF 681'202.00, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2024. La contribution communale pour l'année 2025 s'élève à CHF 4'086'828.35 selon la répartition indiquée dans le message au compte (voir annexe).

M. Richoz présente ensuite le poids de chacune des fonctions sur la participation communale avec notamment :

- 56 % pour la Petite Enfance ;
- 18 % pour le Service Officiel des curatelles ;
- 16 % pour le fonctionnement général de l'AGR.


M. Simon Richoz explique les principaux écarts par rapport au budget 2024 :

- Administration :
 - Les frais liés au travail du Comité de direction et de ses commissions sont en augmentation de CHF 60'500.00, dus essentiellement au nombre de séances supplémentaires qui sont voulues par les différents membres. Une partie de l'augmentation résulte également du travail effectué par la commission Synergies et structure (qui va se poursuivre en 2025).
 - Le budget alloué aux services généraux croît de CHF 153'940.00. Ceci, en raison d'une part, de l'augmentation des charges du personnel et d'autre part, de la nécessité de la migration de l'informatique et de la téléphonie vers des solutions plus actuelles, de l'actualisation du coût annuel pour l'abonnement iGlâne (qui avait été sous-estimé en 2024) et des honoraires à prévoir pour des études externes nécessaires à la commission Synergies et structure.
- Curatelles :

- Le total des charges s'élève à CHF 1'190'600.00 et son budget se caractérise essentiellement par la masse salariale (engagement de 1.1 EPT supplémentaire) et une mise à niveau des systèmes informatiques.
- La provision pour perte sur débiteur diminue de CHF 52'000.00.
- Concernant les revenus, il faut compter CHF 50'000.00 de moins relatifs aux cas indigents à la charge des communes. Cette diminution n'a pas d'impact monétaire sur la contribution communale.
- Culture, sport et loisirs :
 - La décision du Comité de direction de ne plus soutenir la plateforme In Situ implique une diminution de CHF 2'500.00 au budget 2025. Le total final s'élève à CHF 3'500.00.
- Aménagement du territoire
 - Après les investissements de ces dernières années liés à l'élaboration du plan directeur régional et qui est maintenant en phase d'approbation du canton, l'AGR devra se donner les moyens opérationnels pour le mettre en œuvre. Le recours à un mandat au bureau spécialisé Archam et Partenaires SA, afin de transmettre des moyens techniques, d'analyse et d'expertise à l'AGR est la solution la plus adaptée. Un montant de CHF 50'000.00 est prévu à cet effet au budget 2025.
 - Un montant de CHF 30'000.00 est également inscrit au budget afin de démarrer l'amortissement comptable obligatoire du PDR.
- Economie et Tourisme régional :
 - Différentes augmentations sont à considérer soit, celles de la contribution à l'Office du tourisme de Romont et sa région en fonction de l'augmentation de la population (CHF 3'000.00), celles liées à la réalisation d'une stratégie touristique régionale (CHF 50'000.00) et celles relatives à l'organisation de deux événements économiques et de réseautage prévus en 2025 (CHF 8'000.00).
- Petite Enfance (présentée par **Mme Laetitia Reynaud**) :
 - Une baisse de CHF 5'000.00 est constatée dans les frais généraux de la commission Petite Enfance.
 - Les changements importants concernent uniquement les subventions attribuées aux parents mais versées en direct aux crèches (hausse cumulée de CHF 225'000.00) :
 - La crèche Casse-Noisettes à Romont est pleine. L'année prochaine, le prix coûtant est augmenté de CHF 124.00 à CHF 134.00. Cependant, vu que la commission Petite Enfance a plafonné le subventionnement à un prix coûtant de CHF 127.75, l'augmentation est limitée pour l'AGR.
 - La crèche Le Bourillon à Ursy voit une augmentation due principalement aux 11 places supplémentaires (44 places au total). Le prix coûtant de CHF 124.00 n'évolue pas pour l'instant.
 - La crèche pop e poppa à Romont a ouvert en août 2024 et se remplit gentiment. Elle avait annoncé un taux de remplissage à 52 % mais la commission a budgétisé légèrement plus (60 % de taux de remplissage). De plus, la capacité financière des parents plaçants n'étant pas connue, la commission a estimé le taux de subventionnement à 35 %.
 - Les crèches situées hors du district de la Glâne voient une légère diminution due au projet de création d'une nouvelle structure en Glâne.
 - La crèche Brin d'Eveil à Berlens a un montant de subvention plus bas qu'en 2024 en raison du changement de certains parents (ainsi que de leurs capacités financières).
 - La crèche lagiraf.ch prévue à Torny compte un subventionnement estimé à CHF 50'000.00.
 - L'Accueil Familial de Jour Glâne ne verra pas de grands changements au niveau du subventionnement, car leurs heures sont similaires à l'année 2024. L'élément limitant est que les accueillantes sont difficiles à recruter et à former. En Glâne, l'Accueil Familial de Jour équivaut à 4 crèches.
 - La garderie Les Marmailles à Lussy fermera ses portes en juin 2025 pour cause de départ à la retraite de la directrice.

M. Valentin Bard remercie M. Simon Richoz et Mme Laetitia Reynaud pour leur présentation.

5.2 Préavis de la commission financière

 [Préavis de la COFI sur budgets 2025.pdf](#)

M. Patrice Beaud procède à la lecture du rapport et préavis de la commission financière concernant les budgets 2025.

La commission financière a examiné les budgets lors de leur séance du 29.10.2024, selon le mandat qui lui a été attribué et en vertu de la loi sur les finances communales (LFCo). Les charges s'élevent à 4'641'308.00, montant couvert par les revenus de CHF 544'480.00 et la participation des communes de CHF 4'086'828.35, soit une hausse de 20 % par rapport au budget 2024 comme présenté.

La commission a confirmé que les éléments apportés via le message aux budgets ainsi que les précisions communiquées par Mme Laura Casalderrey et M. Simon Richoz les ont entièrement satisfaits.

La commission réitère ses remerciements à Mme Casalderrey et M. Richoz pour les échanges et recommande à l'Assemblée d'adopter les budgets 2025, tels que présentés.

M. Valentin Bard remercie la commission financière pour l'examen des budgets 2025 et l'élaboration du préavis.

5.3 Adoption

Valentin Bard

Avant de passer à l'adoption du budget 2025, **M. Valentin Bard** ouvre la discussion de portée générale pour les délégué-e-s qui souhaitent prendre la parole.

Mme Laetitia Reynaud constate que l'AGR a triplé les EPT de son organisation interne et demande, dans la mesure du possible, d'obtenir pour les comptes, le pourcentage de temps qui est attribué à chaque tâche pour toutes les personnes employées à l'AGR. En comparaison avec la Petite Enfance, leur personnel n'est pas compris dans le fonctionnement de l'AGR. Mais qu'en est-il pour les autres commissions et tâches attribuées ?

M. Valentin Bard répond que ces précisions pourront être données, dans la mesure du possible, dans le rapport annuel 2024. Par ailleurs, il rappelle que les communes de la Glâne unissent leurs efforts pour accomplir les missions communales qui lui sont normalement dévolues, telles que la Petite Enfance, les Curatelles, l'adoption et la mise en œuvre du PDR, les adaptations de la clé glânoise, la coordination des tâches politiques, l'implication en matière de transports publics, la collaboration avec l'Etat en matière économique, la politique touristique, les mandats de prestation (900 heures/années), etc. En outre, l'administration générale compte 3 EPT pour traiter diverses tâches, notamment le paiement mensuel d'une vingtaine de salaires (comprenant le Service Officiel des curatelles), la coordination de six commissions politiques instituées, etc. Le premier constat réalisé par M. Bard, en fonction depuis peu en tant que Président de l'AGR, est que si l'AGR désire vraiment remplir l'ensemble des tâches déléguées par les communes, l'AGR est obligée de se donner les moyens. L'équipe fait de son mieux avec les ressources dont elle dispose et travaille actuellement à flux tendu.

Mme Géraldine Barras s'interroge sur la portée du mandat qui sera donné au bureau d'urbanisme pour la mise en œuvre du PDR. Maintenant que le document est rédigé, elle se demande si finalement ce mandat n'est pas davantage une décision politique plutôt qu'administrative.

M. Valentin Bard rappelle que le PDR adopté en juillet 2024 devrait être validé par le Conseil d'Etat au printemps 2025. Les communes de la Glâne ont désiré obtenir un PDR ambitieux, duquel découlent un nombre important de mesures. Des objectifs ont également été déterminés, avec une échéance bien définie. A présent, si les communes souhaitent vraiment mettre en oeuvre ce plan directeur régional, l'AGR doit se donner les moyens, car les ressources actuelles ne permettront pas à l'association de libérer du temps pour accomplir cette tâche. Le Président privilégie une approche progressive, en procédant par mandat, afin que les communes sachent exactement à quoi s'attendre.

M. Gilles Audergon procède à la lecture d'un message adressé par le Conseil communal de Vuisternens-devant-Romont. Ce dernier débute par une question : "Y a-t-il un pilote à l'AGR ?" puis enchaîne en exprimant ses remerciements pour les documents présentés et le travail accompli. M. Audergon annonce que la commune adoptera le budget 2025 de l'AGR. Toutefois, il avertit que les charges supplémentaires impactent fortement la commune qui, malgré une gestion communale stricte, peine à boucler ses budgets 2025. Le Conseil communal tire la sonnette d'alarme, car il n'a plus la possibilité d'investir. Parallèlement, il constate que des investissements importants et non essentiels sont ajoutés aux budgets 2025 de l'AGR.

Concernant le mandat accordé au Bureau Archam et Partenaires SA, M. Audergon estime que le Manager de l'AGR devrait être chargé de prioriser et de mettre en oeuvre le PDR. Concernant l'investissement pour le tourisme, il est d'avis que l'AGR devrait décider avec l'aide du plan directeur régional des actions à mettre en oeuvre. Concernant un éventuel poste au Service Officiel des curatelles, il le considère comme non essentiel. Finalement, il termine par une question pour l'AGR : "Quelle est la vision de l'AGR pour limiter, voir plafonner au maximum les charges (sans attendre la fin de la législature) et comment prioriser et plafonner ces investissements ?".

M. Thierry Schmid procède à la lecture de la prise de position du Conseil communal de Romont. Ce dernier informe qu'elle acceptera les budgets proposés. Cependant, il n'est pas envisageable que les coûts des associations intercommunales continuent indéfiniment leur progression. Dans la mesure où les communes doivent constamment réduire leurs propres dépenses, la commune de Romont demande officiellement aux Directions, Comités et Commissions des associations de limiter de manière restrictive toute nouvelle augmentation, sans toutefois remettre en cause le travail effectué et les prestations délivrées. La pression sur les finances communales a atteint la limite du supportable. Il est crucial pour les communes de la Glâne que toutes les associations soient gérées de façon très stricte. A l'avenir, la commune de Romont n'hésitera pas à demander un refus de budget si elle estime que les efforts des Directions et des Comités ne sont pas suffisants pour freiner l'évolution des coûts.

M. Valentin Bard remercie les intervenants et rappelle que le Comité de l'AGR est composé d'un représentant par commune. Le budget a été approuvé à l'unanimité par le Comité de l'AGR. Par ailleurs, une séance de pré-budgets entre les trois associations (AGR, COGL, RSG) a été organisée pour la première fois. A fin août 2025, chaque association a ainsi présenté son pré-budget afin que les communes puissent obtenir une vision claire, cas échéant pour intervenir dans le cadre des comités des associations de communes pour réduire les budgets présentés. M. Bard rappelle également que l'AGR remplit des missions communales, telles que la Petite Enfance et les Curatelles qui représentent 75 % du budget. Les autres missions figurent dans les statuts de l'AGR. Dans le futur, d'autres missions verront le jour au niveau régional (exemple : aide sociale qui devra légalement être régionalisée). Aussi, les budgets suivent les missions que les communes donnent à l'association. Il invite dès lors les membres des comités des associations de communes à travailler encore davantage les budgets. Le Président rappelle également que la commission Synergies et structure s'efforce d'analyser les marges de manœuvre au niveau de la gouvernance, du pilotage, de la vision à long terme ainsi que des synergies possibles entre les associations.

Au vu des remarques, M. Valentin Bard demande si un-e délégué-e souhaite proposer un amendement. Il est néanmoins constaté qu'aucun amendement spécifique relatif au budget n'est formulé.

Le budget 2025 de l'Association Glâne Région est soumis à votation de l'Assemblée des délégué-e-s qui l'adopte à l'unanimité (54 voix).

6 Plan financier à 5 ans


6.1 Présentation

Valentin Bard

 plan financier AGR 2026-2030.pdf

M. Valentin Bard informe que les communes ont reçu le plan financier à 5 ans de l'AGR, lequel est une vision générale sur la base d'informations disponibles à un moment précis. Certaines mises à jour restent à enregistrer et plusieurs points sont encore en suspens. Cette planification reste un élément de pilotage général pour les communes. Aucun vote spécifique n'aura lieu.

6.2 Préavis de la commission financière

 Préavis de la COFI sur plan financier 2026-2030.pdf

M. Patrice Beaud procède à la lecture du rapport et préavis à titre consultatif de la commission financière concernant le plan financier.

Les hypothèses retenues, en particulier l'impact sur l'augmentation du nombre de places en crèches, sont pertinentes et réalistes par rapport à la présentation.

La commission adresse ses remerciements aux membres du Comité de direction ainsi qu'à Mme Casalderrey et M. Richoz pour les échanges fructueux.

M. Valentin Bard remercie la commission financière pour son rapport.

7 Commission synergies et structure : état des lieux

7.1 Etat des lieux

Valentin Bard Simon Richoz

 Présentation PowerPoint de l'Assemblée du 06.11.24.pdf

M. Valentin Bard informe que la commission Synergies et structure est constituée de M. Jean-Claude Cornu, M. Philippe Dubey, M. David Fattebert, M. Patrick Mayor, M. Jacques Wicht, M. Thierry Schmid, M. Simon Richoz et de son Président, M. Valentin Bard. Sa mission principale consiste à optimiser le pilotage politique et de détecter les synergies possibles entre les 3 principales associations de communes de la Glâne. La commission a formé 4 groupes de travail thématiques :

- Immobilier
- Informatique et communication
- Ressources humaines
- Finances et processus décisionnel

La première étape qui consistait à réaliser l'état des lieux des 4 groupes de travail a été effectuée. Dans cette optique, une récolte d'informations a été réalisée auprès des trois associations de communes. Cette compilation a permis de comprendre le fonctionnement et les pratiques de chaque association dans les 4 domaines précités et d'identifier les synergies ou les impacts potentiels de la gouvernance.

M. Simon Richoz passe en revue chaque groupe de travail et annonce les pistes de réflexion et les enjeux les plus importants identifiés (voir slide 36-43 de la présentation PowerPoint).

M. Valentin Bard informe ensuite que les communes et associations de communes ont eu un délai pour se déterminer. Dans le cadre de ce délai, un retour positif de la commune de Romont est parvenu à l'AGR. Cela indique que les communes sont prêtes à ce que la commission passe à la 2e étape de ses réflexions.

Cette 2ème étape consiste dans les modalités de mise en œuvre des synergies qui devraient se concentrer principalement sur 3 axes :

Axe 1 : Optimisation des processus

Axe 2 : Définition du rôle des organes politiques (en vue de la prochaine législature notamment)

Axe 3 : Gestion du parc immobilier

M. Bard rappelle que des points de situation seront communiqués lors des séances du Comité de direction et des Assemblées des délégué-e-s de l'AGR. Aucun vote spécifique n'a lieu ce soir-même.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, M. Valentin Bard remercie l'Assemblée de son attention et se tient volontiers à disposition pour toute information complémentaire.

8 Divers

8.1 Divers

Valentin Bard

M. Valentin Bard relève tout d'abord la nomination de Mme Anne Schrago au poste de Cheffe du Service Officiel des curatelles et la félicite chaleureusement. Il l'invite à se présenter brièvement.

Mme Anne Schrago évoque son parcours professionnel et sa satisfaction d'avoir obtenu ce poste, car elle affectionne particulièrement ce domaine. Depuis son entrée en fonction, elle a pu constater une charge de travail importante au sein du service, lequel accompagne plus de 200 personnes.

M. Bard donne ensuite la parole à **Mme Christelle Balsiger**, Directrice de la crèche Casse-Noisettes, pour promouvoir une journée de découverte le 20.11.2024, à l'occasion de la Journée internationale de l'enfance.

M. Régis Magnin souligne que dans toutes les associations intercommunales, les délégué-e-s ont été sensibilisé-e-s au fait de prêter attention aux deniers publics. Il invite les Député-e-s présent-e-s et siégeant au Grand Conseil à défendre la situation particulière des communes et prend notamment l'exemple des normes MCH2 qui sont très restrictives. **M. Valentin Bard** confirme que certain-e-s Député-e-s ont plusieurs casquettes (Syndic, Conseiller communal et Député) qui permettent de remonter la situation des communes.

M. David Fattebert profite de l'occasion pour informer l'Assemblée qu'un petit groupe de travail a été créé pour analyser les véritables problèmes des communes concernant le programme MCH2. Un constat majeur et bloquant pour MCH2 est l'ordonnance sur les finances communales, qui est de la compétence du Conseil d'Etat. Le pouvoir des Député-e-s n'est donc pas illimité. Cependant, il compte sur la précieuse collaboration de M. Christophe Maillard, nouveau Chef du Service des communes et Syndic de la commune de Marly, pour améliorer le dialogue avec le canton.

M. Valentin Bard rappelle que le district de la Glâne passera l'année prochaine de 18 à 14 communes. Cela signifie que 4 personnes termineront leur activités au sein du Comité de direction de l'AGR et que d'autres personnes termineront leur activités en tant que Conseillers communaux. Les personnes concernées du Comité de direction seront remerciées lors de la prochaine séance du Comité de l'AGR. Au nom du Comité de l'Association Glâne Région, il remercie toutes les personnes qui cesseront leur mandat à la fin de cette année pour leur engagement.

Date de la prochaine Assemblée des délégué-e-s : 21.05.2025

9 Conclusion

Valentin Bard

Tous les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée ayant été traités, le Président remercie les délégué-e-s, les invité-e-s, les membres des comités et des commissions ainsi que la presse pour la confiance octroyée et l'intérêt porté à l'Association. Un grand merci particulier est adressé au personnel de l'AGR.

M. Bard invite les personnes présentes à partager un verre de l'amitié à l'occasion d'un apéritif offert par l'AGR et clôt la séance à 21h00.

Annexes :

- Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 10.07.2024
- Message du Comité de direction de l'AGR à l'attention des délégué-e-s concernant les places d'accueil supplémentaires
- Préavis de la commission financière sur le subventionnement de 40 nouvelles places en crèche en Glâne
- Message du Comité de direction de l'AGR concernant l'élection d'un-e membre à la commission financière
- Message du Comité de direction de l'AGR concernant les budgets 2025 de l'AGR
- Budgets 2025 de l'AGR
- Tableau de répartition de la participation des communes pour le budget 2025 de l'AGR
- Préavis de la commission financière sur les budgets 2025 de l'AGR
- Plan financier 2026-2030 de l'AGR
- Préavis de la commission financière sur le plan financier 2026-2030 de l'AGR
- Présentation PPT



Valentin Bard
Président AGR



Laura Casalderrey
Secrétaire AGR